

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS

TEMPORAIRE 1^{er} - 3^è CATEGORIE

N° 02/2017

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Monsieur Benoit POURTAU-MONDOUTEY
Vice-Président de l'Association « Etoile Sportive Pyrénéenne »
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à l'occasion de l'après-midi Zumba qui se déroulera le Dimanche 29
Janvier 2017 à la salle des Sports de Biron.

A Biron, le 26 Janvier 2017

Benoit POURTAU-MONDOUTEY
(cachet)

signature

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Monsieur Benoit POURTAU-MONDOUTEY, vice- président de l'association « Etoile
Sportive Pyrénéenne » est autorisé à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit
temporaire) au local buvette situé à la Salle des Sports de Biron

- Dimanche 29 Janvier 2017 de 14h00 à 18h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 26 Janvier 2017

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.
